

(1)

(N° 13.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1897.

RAPPORT

SUR

L'EXÉCUTION, PENDANT L'ANNÉE 1896, DE LA LOI RELATIVE
A LA LIBÉRATION
ET A LA CONDAMNATION CONDITIONNELLES

(ART. 10 DE LA LOI DU 31 MAI 1888).

MESSIEURS,

Conformément à l'article 10 de la loi du 31 mai 1888, j'ai l'honneur de communiquer aux Chambres les tableaux statistiques résumant pour l'année 1896, les résultats de l'application de la libération et de la condamnation conditionnelles.

Je crois pouvoir me référer aux observations dont j'ai fait précéder le rapport pour l'année 1895.

Les constatations sont à peu près identiques quant à la régularité dans l'application de la loi et quant à la proportion minimale des rechutes.

Le Ministre de la Justice,

V. BEGEREM.

· (2)

ANNEXES.

I. — LIBÉRATION CONDITIONNELLE.

§ 1. — LIBÉRATIONS ACCORDÉES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1896 ⁽¹⁾.

300 propositions de libérations conditionnelles ont été soumises au Ministre de la Justice pendant l'année 1896.

160 ont été accueillies.

136 ont été rejetées :

73, à cause de la nature ou de la gravité des faits qui avaient motivé la condamnation ;

49, à cause des antécédents ou de la conduite habituelle des condamnés ;

10, parce que l'amendement des détenus ne paraissait pas assuré ;

2, parce que le terme d'expiration de la peine était trop rapproché pour que la loi pût être utilement appliquée ;

2, parce que la loi n'était pas applicable.

Pour 4, enfin, les motifs invoqués à l'appui de la proposition de libération conditionnelle ont paru justifier une mesure de clémence plutôt que l'application de la loi du 31 mai 1888. Ces détenus ont bénéficié d'un arrêté de grâce réduisant leurs peines.

168 requêtes tendant à l'obtention de la libération conditionnelle sont parvenues au Département pendant la même année.

41 ont été laissées sans suite, la loi n'étant pas applicable, ou les motifs invoqués par les pétitionnaires n'étant pas suffisants pour justifier une instruction d'office.

L'instruction a été ouverte pour 127 requêtes :

63 ont été accueillies ;

56 détenus bénéficiant de la libération conditionnelle ;

7 d'arrêtés de grâce.

(1) Les affaires dont l'instruction n'était pas terminée le 31 décembre 1896 ne sont pas comprises dans ces relevés.

64 ont été rejetées :

23, à cause de la nature ou de la gravité des faits;

18, parce que l'amendement semblait insuffisant;

19, à cause des antécédents ou de la conduite habituelle des condamnés;

2, parce que le terme d'expiration de la peine était trop rapproché pour que la loi pût être utilement appliquée.

* * *

En résumé, les 427 affaires instruites ont donné lieu à :

216 libérations conditionnelles;

11 réductions de peines;

200 décisions de rejet.

Les 216 individus libérés conditionnellement se classent comme suit :

I. — *Sexe.*

Hommes	186
Femmes	30

II. — *État civil.*

Célibataires	115
Mariés	90
Veufs	9
Divorcés	2

III. — *Age.*

Moins de 20 ans	25
De 20 à 25 ans.	45
De 25 à 30 ans.	46
De 30 à 40 ans.	40
De 40 à 50 ans.	59
De 50 à 60 ans.	16
Plus de 60 ans.	5

IV. — *Antécédents.*

Sans antécédents judiciaires	143
Avaient subi une condamnation antérieure	53
En avaient subi plusieurs	20

V. — *Professions.*

Ouvriers	100
Cultivateurs.	41
Employés	20
Commerçants et industriels	18
Ménagères	11

Domestiques	9
Colporteurs	3
Charretiers	3
Cabaretiers	3
Professions libérales	2
Agent de change	1
Garde-chasse	1
Garde-champêtre	1
Sans profession	3

VI. — *Durée de la peine d'après la condamnation.*

Moins de 1 an	64
1 à 2 ans	60
2 à 5 ans	59
5 à 10 ans	18
10 à 20 ans	12
Plus de 20 ans	3

VII. — *Durée de la détention restant à subir.*

Moins de 3 mois	72
3 à 6 mois	63
6 mois à 1 an	45
1 à 2 ans.	29
2 à 3 ans.	2
3 à 5 ans.	3
5 à 10 ans	1
Plus de 10 ans.	1

VIII. — *Motifs des condamnations.*

Coups et blessures	60
Vols, escroqueries, etc.	54
Faux, usages de faux.	18
Abus de confiance	12
Infanticides, avortements	11
Faux témoignages.	11
Recels.	10
Incendies	9
Homicides, tentatives d'homicide.	9
Attentats à la pudeur	5
Rébellions	3
Émissions de fausse monnaie	2
Banqueroutes	2
Homicides par imprudence	2
Délit douanier	1
Délit de chasse.	1

Excitation de mineure à la débauche	1
Abandon d'enfant.	1
Adultère.	1
Destruction d'effets mobiliers	1
Distillerie clandestine	1
Détournement d'objets saisis	1

IX. — *Suites de la libération conditionnelle.*

56 sont devenues définitives.

1 a été révoquée.

Pour 78 le délai expire en 1897.

— 33	—	1898.
— 15	—	1899.
— 16	—	1900.
— 6	—	1901.
— 2	—	1902.
— 2	—	1903.
— 1	—	1904.
— 2	—	1905.
— 1	—	1906.
— 1	—	1915.
— 1	—	1930.

Une ne peut devenir définitive, la peine étant perpétuelle et le libéré n'ayant, à la date de la libération conditionnelle, bénéficié d'aucune mesure de grâce.

Pour 204 libérations sur 216, l'avis du directeur de la prison était favorable;

Pour 154, la Commission se ralliait à la proposition.

Pour 147, l'avis du Parquet était favorable.

* * *

Une libération conditionnelle accordée en 1896 a été révoquée après un terme d'épreuve de trois mois seulement : le libéré, âgé de 21 ans, avait subi une détention de plus de trois ans et demi du chef de vols et n'avait plus que quatre mois à subir. Ce jeune homme avait déjà de mauvais antécédents, néanmoins il semblait amendé et le Parquet comme le Directeur de la prison proposaient de le libérer. Il s'est presque immédiatement mis en rapport avec des voleurs de profession et a été arrêté en flagrant délit de vol.

Cinq libérations antérieures ont dû également être rapportées :

Une pour attentat à la pudeur Libéré depuis près de deux ans, l'intéressé avait déjà été condamné la première fois du chef d'actes immoraux. Il était âgé de 55 ans, marié, exerçant le métier de maçon et avait fait l'objet de

rapports favorables de toutes les autorités. Il aura dix mois à subir pour parfaire sa peine primitive.

Une pour délits de chasse et rébellion (récidive). Bien qu'ayant subi déjà trois condamnations, cet homme âgé de 23 ans seulement, avait été libéré de l'avis conforme de toutes les autorités. Sept mois plus tard, il se remettait à braconner et se faisait condamner à nouveau. Il est célibataire et ouvrier maçon.

Une pour vol. Jeune ouvrier âgé de 17 ans, libéré sur la proposition de toutes les autorités, alors qu'il lui restait dix mois à subir d'une première peine du chef de vol. Moins d'un an plus tard, une nouvelle condamnation pour faits analogues motiva la révocation de la libération conditionnelle.

Une pour faux. Cet homme, marié, âgé de 26 ans, commis, avait obtenu la libération conditionnelle alors qu'il n'avait plus que deux mois à subir d'une peine d'un an, prononcée du chef de vol. Il n'avait pas d'antécédents judiciaires et tous les avis étaient favorables à la mesure. Pendant le court terme d'épreuve qui lui était imposé, il encourut une nouvelle peine de huit mois.

Enfin, la cinquième de ces libérations avait été accordée, en 1889, à un individu ayant subi 18 ans de cellule du chef de meurtre. Il avait alors 46 ans, paraissait amendé et faisait l'objet de rapports unanimement favorables. Le comité de Patronage s'occupa activement de lui et parvint à le placer. Malheureusement sa conduite laissa bientôt à désirer et divers avertissements durent lui être donnés par les autorités chargées de sa surveillance. Il finit par être condamné pour outrages aux mœurs et mis à la disposition du Gouvernement pour vagabondage. La révocation le force à achever un terme de plus de 5 ans de prison du chef de la peine primitive.

§ 2. — RÉCAPITULATION.

Libérations accordées du 30 juin 1888 (date de la mise en vigueur de la loi) au 31 décembre 1896.

A. — Propositions formulées par les autorités	1,733
Rejets	737
Condamnés libérés conditionnellement	1,039
Condamnés graciés	59
Rejets basés sur :	
La nature et la gravité des faits	466
L'amendement insuffisant	76
Les antécédents du détenu	157
L'expiration de la peine	4
La durée trop courte du temps d'épreuve	20
L'inapplicabilité de la loi	10
Le décès du détenu	2
L'internement du détenu dans un asile	1
Le refus de la libération conditionnelle	1

B. — Requêtes mises d'office en instruction	768
Rejets	364
Condamnés libérés conditionnellement	582
Condamnés graciés.	22

Rejets motivés par :

La nature des faits	143
L'amendement insuffisant	118
Les antécédents	75
L'expiration de la peine	6
La durée trop courte du terme d'épreuve	5
Une nouvelle condamnation.	1
L'impossibilité du reclassement immédiat	1
L'inapplicabilité de la loi.	13

C. — Requêtes laissées sans suite	274
--	------------

RÉSUMÉ :

Requêtes laissées sans suite	274
Rejets	1,101
Grâces	81
Libérations conditionnelles	1,421
Révocations	49

Des 1,421 libérés conditionnellement, 15 l'ont été avant la mise en vigueur des instructions détaillées sur l'application de la loi et n'ont pu être compris dans les tableaux statistiques.

Classement des 1,408 autres :

I. — *Sexe.*

Hommes	1,193
Femmes	215

II. — *État civil.*

Célibataires	697
Mariés	638
Veufs	64
Divorcés	9

III. — *Age.*

Moins de 20 ans	108
De 20 à 25 ans.	318
De 25 à 30 ans.	293

De 30 à 40 ans.	343
De 40 à 50 ans.	209
De 50 à 60 ans.	99
Plus de 60 ans.	36

IV. — *Antécédents.*

Étaient sans antécédents judiciaires.	979
Avaient subi une condamnation antérieure	239
En avaient subi plusieurs	190

V. — *Profession.*

Ouvriers	618
Cultivateurs.	227
Commerçants ou industriels	193
Employés	107
Domestiques	84
Ménagères	70
Professions libérales	31
Colporteurs.	16
Agents de change.	7
Marins	5
Accoucheuses	5
Charretiers	5
Artistes	4
Garde-chasse	4
Facteurs.	3
Cabaretiers	3
Agents de police	2
Garçons de café	2
Berger	1
Douanier.	1
Interprète	1
Garde-champêtre	1
Sans profession	18

VI. — *Durée de la peine d'après la condamnation.*

Moins de 1 an	370
1 à 2 ans.	396
2 à 5 ans.	453
5 à 10 ans	119
10 à 20 ans.	66
Plus de 20 ans.	24

VII. — *Durée de la peine restant à subir.*

Moins de 3 mois	417
3 à 6 mois	401
6 mois à 1 an	290
1 à 2 ans.	214
2 à 3 ans.	43
3 à 5 ans.	19
5 à 10 ans	10
Plus de 10 ans.	14

VIII. — *Motif des condamnations.*

Vols ou escroqueries.	399
Coups et blessures	353
Faux et usage de faux	112
Homicides, tentatives d'homicide.	90
Infanticides, avortements	80
Recels.	54
Incendies	50
Abus de confiance	43
Rébellions	42
Banqueroutes	39
Faux témoignages.	31
Émissions de fausse monnaie	27
Attentats à la pudeur	24
Délits de chasse	13
Délits douaniers	12
Homicides par imprudence	9
Abandons d'enfants	8
Destructions de propriétés mobilières	6
Atteintes au libre exercice du travail	4
Dénonciations calomnieuses	4
Menaces de mort	4
Tentatives de déraillement	3
Enlèvements de mineurs	3
Adultères	2
Excitations à la débauche	2
Viol	1
Homicide en duel	1
Subornation de témoins.	1
Maison de prêts sur gages	1
Désertion maritime	1
Distillerie clandestine	1
Détournements d'objets saisis	1
Combat de coqs	1

Suite des 1,421 libérations conditionnelles :

1,033 sont devenues définitives,

49 ont été révoquées.

Pour 158 le délai expire en 1897.

— 72	—	1898.
— 37	—	1899.
— 31	—	1900.
— 15	—	1901.
— 6	—	1902.
— 5	—	1903.
— 3	—	1904.
— 4	—	1905.
— 5	—	1906.
— 3	—	1907.
— 5	—	1908.
— 2	—	1910.
— 1	—	1912.
— 1	—	1913.
— 1	—	1917.
— 1	—	1920.
— 1	—	1924.
— 1	—	1927.
— 1	—	1928.
— 1	—	1930.

9 enfin ne peuvent devenir définitives.

* * *

Avis des autorités sur les 1,421 libérations accordées :

Avis favorables du directeur de la prison . . .	1,574
— défavorables du directeur de la prison . . .	47
— favorables de la commission administrative .	1,123
— défavorables de la commission administrative	298
— favorables du parquet	1,000
— défavorables du parquet	421

II. — CONDAMNATION

A. — Nombre de toutes les condamnations, des condamnations

ARRONDISSEMENTS.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.					
	NOMBRE		NOMBRE DES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES			Nombre des rechutes constatées.
	total des condam- nations.	des condam- nations à l'emprison- nement de 6 mois au maximum.	à l'emprison- nement.	à l'amende.	Total.	
Bruxelles	6,004	5,489	1,001	559	1,540	262
Louvain	1,642	1,542	260	581	641	71
Anvers	4,547	4,011	792	643	1,435	276
Malines	880	849	155	171	326	78
Turnhout	1,575	1,250	150	524	454	51
Mons	2,909	1,949	580	557	937	60
Charleroi	2,869	2,616	482	755	1,237	51
Tournai	780	746	192	157	349	2
Nivelles	869	821	101	279	580	64
Gand	4,202	5,290	265	712	975	64
Audenarde	794	748	147	167	314	•
Termonde	2,521	2,192	523	597	720	116
Bruges	2,549	2,510	460	595	855	70
Courtrai	3,818	3,709	456	1,089	1,545	408
Furnes	842	809	87	257	344	50
Ypres	1,460	1,509	95	576	471	25
Liège	2,549	1,219	512	550	642	7
Huy	392	584	50	176	206	6
Verviers	1,047	885	49	175	224	5
Tongres	798	790	65	344	407	9
Hasselt	919	908	74	571	445	28
Arlon	548	478	15	559	352	1
Marche	285	279	17	105	122	4
Neufchâteau	344	351	22	143	165	3
Namur	1,650	1,624	87	485	572	33
Dinant	1,024	1,015	42	461	505	45
Ressort de { Bruxelles	21,075	19,255	5,495	3,806	7,299	915
{ Gand	15,986	14,367	1,851	5,593	5,224	711
{ Liège	9,554	7,913	709	2,929	3,038	159
LE ROYAUME	47,013	41,553	6,053	10,128	16,161	1,765

CONDITIONNELLE.

conditionnelles et des rechutes constatées (année 1896).

TRIBUNAUX DE POLICE.					TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE POLICE.				
Nombre total des condam- nations.	NOMBRE DES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES			Nombre des rechutes constatées.	Nombre total des condam- nations.	NOMBRE DES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES			Nombre des rechutes constatées.
	à l'emprison- nement.	à l'amende.	TOTAL.			à l'emprison- nement.	à l'amende.	TOTAL.	
49,681	241	9,561	9,802	126	55,685	1,242	10,100	11,542	588
2,752	2	1,168	1,170	25	4,574	262	1,549	1,811	96
15,788	2	5,475	5,477	5	18,185	794	4,118	4,912	281
1,579	14	575	589	6	2,459	169	746	915	84
2,050	5	625	628	25	5,425	155	947	1,082	76
5,956	11	2,645	2,656	129	8,865	391	5,202	5,593	189
11,556	28	4,057	4,085	45	14,425	510	4,812	5,322	96
2,955	1	1,146	1,147	27	5,735	193	1,505	1,496	29
2,721	18	975	995	107	3,590	119	1,254	1,375	171
12,087	4	2,486	2,490	70	16,289	267	5,198	5,465	134
1,959	5	856	859	49	2,755	150	1,005	1,155	49
2,742	5	904	909	85	5,065	328	1,591	1,719	199
5,944	2	1,255	1,255	18	6,495	462	1,648	2,110	88
5,680	1	1,145	1,144	126	7,498	457	2,252	2,689	554
481	"	160	160	2	1,525	87	417	504	32
1,590	1	580	581	16	2,810	96	956	1,052	39
16,299	15	4,280	4,295	9	18,648	525	4,610	4,955	16
2,947	"	1,677	1,677	55	5,559	30	1,855	1,885	41
5,129	"	1,158	1,158	"	4,176	40	1,513	1,562	5
1,151	"	572	572	6	1,929	65	916	979	15
2,051	"	854	854	"	2,970	74	1,205	1,270	28
1,848	"	818	818	6	2,596	15	1,157	1,170	7
996	1	475	476	54	1,279	18	580	598	58
1,526	4	565	567	1	1,670	26	506	552	4
4,552	5	1,575	1,576	"	6,182	90	2,058	2,148	55
5,078	7	1,576	1,585	15	4,102	49	1,857	1,886	60
95,018	522	24,225	24,547	495	114,691	5,815	28,051	31,846	1,410
26,265	16	7,452	7,468	504	42,249	1,847	10,845	12,692	1,075
57,557	28	15,100	15,154	106	46,691	757	16,055	16,772	245
156,618	566	44,785	45,149	965	205,651	6,599	54,911	61,310	2,730

B. — Nature des infractions qui ont motivé les condamnations conditionnelles avec l'indication, par ressort, du nombre des condamnés.

NATURE DES INFRACTIONS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
<i>Crimes.</i>								
Avortement.	3	"	6	9	"	"	"	"
Coups et blessures ayant causé la mort.	2	2	5	9	"	"	"	"
Chemin de fer: obstacle à la circulation des convois	"	"	1	1	"	"	"	"
Attentat à la pudeur.	2	13	1	16	"	"	"	"
Viol	1	2	"	3	"	"	"	"
Faux témoignage en matière criminelle.	1	"	"	1	"	"	"	"
Destruction de constructions	2	4	"	6	"	"	"	"
Destruction de propriétés mobilières à l'aide de violences en réunion ou en bande.	"	19	"	19	"	"	"	"
Faux en écritures.	58	9	15	62	"	"	"	"
Banqueroute frauduleuse	7	6	2	15	"	"	"	"
Détournement par un dépositaire public	1	1	"	2	"	"	"	"
Vol qualifié.	161	78	60	299	"	"	"	"
<i>Délits.</i>								
Abus de confiance et escroquerie.	170	53	49	272	5	9	0	21
Adultère.	152	12	25	167	"	"	"	"
Armes prohibées: port et débit	87	27	40	154	52	7	19	78
Attentat à la pudeur.	24	18	9	51	"	"	"	"
Attentat aux mœurs: corruption de la jeunesse	5	"	"	5	56	5	0	68
Attentat aux mœurs: outrage public	114	60	15	189	"	"	"	"
Avortement.	4	5	1	8	"	"	"	"
Banqueroute simple	14	5	"	17	"	"	"	"
Calomnie et diffamation.	98	73	88	259	686	242	412	1,340
Chemin de fer: accident causé involontairement	2	1	2	5	"	"	"	"
Coalition: atteinte au libre exercice du travail	47	27	21	95	1	"	1	2
Comestibles et boissons: falsifications	71	47	11	129	6	3	8	17
Concussion	1	"	1	2	"	"	"	"
Contrefaçon	"	"	1	1	"	"	"	"
Corruption	7	"	"	7	2	1	3	6
Coups et blessures volontaires.	2,850	5,054	1,155	7,019	3,998	998	1,684	6,680
Coups et blessures involontaires	87	55	44	166	51	14	21	86

NATURE DES INFRACTIONS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles.	Gand	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
Culte (entrave au libre exercice d'un)	10	5	4	19	5	1	"	6
Dénonciation calomnieuse	6	4	7	17	1	4	"	5
Destruction de tombeaux, objets d'art, etc.	42	6	2	50	16	5	1	20
Destruction de propriétés mobilières à l'aide de violence	5	1	"	4	27	"	7	54
Destruction de récoltes sur pied	2	4	2	8	1	"	2	3
Destruction d'arbres et de greffes	2	7	5	12	5	"	"	5
Destruction d'animaux	5	2	1	6	"	"	1	1
Destruction de clôtures	115	106	51	560	302	106	141	549
Détention illégale.	"	5	"	5	"	"	"	"
Détournement par un dépositaire public	5	2	"	5	1	"	"	1
Divulgateur méchant	2	1	"	5	"	1	"	1
Domicile (violation de)	14	25	12	51	11	1	15	25
Duel	6	"	"	6	"	"	"	"
Effets de commerce fictifs	"	"	1	1	"	"	"	"
Enlèvement de mineurs	1	1	"	2	"	"	"	"
Épizooties (infraction aux dispositions de la loi sur les)	"	1	"	1	"	"	12	12
État civil : défaut de déclaration	7	9	"	16	6	1	5	12
Exposition ou délaisement d'enfants	5	2	4	11	"	"	"	"
Fausse monnaie	2	10	1	15	2	"	"	2
Faux noms	16	4	12	52	6	1	15	22
Faux divers.	5	"	5	10	"	"	1	1
Faux témoignage.	6	2	1	9	"	"	"	"
Faux serment en matière civile	1	1	"	2	"	"	"	"
Homicide involontaire	27	4	17	48	"	"	1	1
Imprimés sans nom d'auteur	18	7	8	55	4	1	1	6
Incendie involontaire ou par le propriétaire	"	1	5	6	"	"	1	1
Inhumations (infraction aux lois sur les)	4	"	2	6	"	"	1	1
Injures par faits, écrits, etc.	47	55	54	156	167	15	60	242
Lettres (violation du secret des)	1	"	"	1	"	"	"	"
Loteries non autorisées	25	2	17	44	7	"	14	21
Maraudage avec circonstances aggravantes.	50	"	"	50	144	"	64	208
Menaces par écrit, gestes, etc.	80	70	48	207	116	12	26	154
Mendicité et vagabondage	5	1	1	5	4	"	2	6
Objets trouvés ou saisis (détournement d').	47	7	12	66	2	2	9	15

NATURE DES INFRACTIONS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts
	Bruxelles	Gand	Liège		Bruxelles	Gand	Liège	
Outrage envers un magistrat, des témoins, etc. . .	42	28	39	109	12	21	9	42
Rébellion et outrage	794	587	235	1,456	315	131	209	745
Recel	84	25	7	116	9	6	1	16
Tromperie sur l'identité ou la qualité de la chose vendue	1	1	0	2	1	0	0	1
Usurpation de fonctions et port illégal de déco- rations	3	5	0	6	0	0	3	3
Vol	907	294	221	1,422	611	84	439	1,134
<i>Contraventions.</i>								
Sûreté et tranquillité	119	78	6	203	6,692	2,604	2,789	12,085
Propreté et salubrité	14	1	0	15	487	197	434	1,118
Contraventions rurales	5	0	0	0	944	254	1,717	2,915
Contraventions diverses	5	1	4	8	1,596	282	557	2,435
Infractions aux règlements communaux	4	2	0	6	4,696	973	1,540	7,018
Infractions aux règlements provinciaux . . .	3	3	1	7	465	186	468	1,119
Infractions aux lois et règlements généraux sur :								
L'achat d'effets militaires	0	0	1	1	0	0	0	0
La milice et la garde civique	0	0	0	0	0	1	1	2
Les contributions directes, douanes et accises . .	14	25	8	45	0	0	0	0
Les postes et télégraphes	1	0	0	1	9	5	18	30
Les poids et mesures	0	8	0	8	95	54	75	224
Les établissements dangereux et insalubres . .	32	8	14	54	18	4	4	26
Les mines	10	0	5	15	0	0	0	0
La navigation	59	6	0	65	40	38	35	113
Les forêts	183	25	856	1,064	275	16	577	868
Le code rural	0	1	0	1	136	52	533	721
La chasse	329	245	246	820	15	1	18	34
La pêche	91	35	159	285	0	2	0	2
Le chemin de fer et le tramways	1	8	0	9	321	123	137	581
Les messageries et le roulage	0	1	0	1	25	51	42	98
La voirie	6	1	1	8	266	2	75	343
L'art de guérir	31	8	11	50	2	0	0	2
Le colportage	0	0	0	0	0	1	0	1
Le vagabondage et la mendicité	1	1	1	3	1	0	4	5

NATURE DES INFRACTIONS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
L'ivresse publique.	20	7	6	33	1,357	526	379	2,242
Le paiement des salaires	17	10	14	41	"	6	1	7
Les oiseaux insectivores.	"	"	"	"	95	22	62	179
La protection des enfants employés dans les professions ambulantes	1	"	"	1	"	"	"	"
La propriété littéraire et artistique	2	"	"	2	"	"	"	"
La police sanitaire des animaux domestiques	11	10	5	24	106	156	18	260
La loi électorale	"	1	5	4	"	"	8	8
Le travail des femmes et des enfants dans les fabriques.	24	14	9	47	14	"	4	18
La conservation des grenouilles	"	"	"	"	24	11	27	62
Les denrées alimentaires	17	"	4	21	257	271	492	1,020
La vente à l'encan de marchandises neuves	1	"	"	1	"	"	"	"
Le banc d'épreuves des armes à feu	"	"	5	5	"	"	"	"
Les matières explosibles.	"	"	5	5	"	"	1	1
La provocation à commettre des crimes et des délits	"	"	"	"	1	"	"	1
Témoins défaillants	"	"	"	"	"	"	8	8
Les fortifications (10 juillet 1791)	"	"	"	"	"	"	1	1
Le recensement	"	"	"	"	"	"	6	6
La tenue des registres de la population.	"	"	"	"	"	5	"	5

RÉCAPITULATION.

NATURE DES INFRACTIONS.	TRIBUNAUX		TOTAUX.
	correctionnels.	de police.	
Crimes.	442	"	442
Délits	12,887	11,591	24,478
Contraventions	231	18,553	18,784
Infractions aux règlements provinciaux	7	1,119	1,126
Infractions aux règlements communaux	6	7,018	7,024
Infractions aux lois spéciales et aux règlements généraux	2,588	6,868	9,456
TOTAUX.	10,161	45,149	61,310

C. — Profession des condamnés

INDICATION DES PROFESSIONS.

Exploitation du sol.	Cultivateurs, bergers, bûcherons
	Mineurs, bouilleurs, carriers, terrassiers
	Domestiques de ferme, journaliers
Industrie	Boulangers, bouchers, brasseurs, meuniers, etc.
	Taillieurs, chapeliers, cordonniers, tanneurs, perruquiers, etc.
	Fileurs, tisserands
	Entrepreneurs, tapissiers, etc.
	Ouvriers chargés de mettre en œuvre les produits du sol : le fer, le bois, etc.
	Ouvriers sans autre désignation
Commerce	Négociants, boutiquiers, agents de change, colporteurs, commis
	Mariniers, voituriers, commissionnaires
	Cabaretiers, restaurateurs, aubergistes, etc.
Professions intellectuelles ou libérales	
Domestiques attachés à la personne et journaliers	
Gens sans aveu	
Sans profession ou profession inconnue	
TOTAUX.	

IV. B. — Les femmes mariées n'exerçant aucune profession sont renseignées d'après la profession du mari.

conditionnellement (année 1896).

NOMBRE DES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES PRONONCÉES											
PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				PAR LES TRIBUNAUX DE POLICE				PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE POLICE			
du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
765	522	058	1,943	1,778	768	1,705	4,251	2,541	1,290	2,565	6,194
976	51	320	1,547	2,854	69	1,085	4,006	3,850	120	1,405	5,553
981	701	815	2,495	1,798	922	1,843	4,565	2,770	1,625	2,656	7,058
160	189	85	434	988	457	570	1,705	1,148	626	455	2,229
291	212	103	606	1,301	431	452	2,154	1,592	613	555	2,760
45	569	49	663	180	680	194	1,065	234	1,249	245	1,726
145	86	46	275	752	101	209	1,062	895	187	255	1,537
751	626	463	1,840	2,436	560	1,150	4,155	3,187	1,186	1,622	5,995
864	1,178	188	2,250	2,295	992	952	4,257	3,157	2,170	1,140	6,467
597	285	210	1,092	2,249	720	1,210	4,179	2,846	1,005	1,420	5,271
244	99	25	568	1,012	251	346	1,609	1,256	350	371	1,977
225	185	41	449	1,565	627	652	2,844	1,788	812	695	3,293
104	66	45	215	522	120	293	955	626	186	356	1,148
545	202	210	955	2,265	339	926	3,550	2,808	541	1,156	4,485
183	7	5	195	95	26	4	125	276	55	9	318
431	246	379	1,056	2,452	455	1,736	4,645	2,885	701	2,115	5,699
7,299	5,224	3,658	16,161	24,547	7,468	15,154	45,149	31,846	12,692	16,772	61,510

D. — Appels de police correctionnelle et de police. — Nombre de sentences confirmatives de jugements de condamnation conditionnelle et infirmatives de jugements accordant ou refusant le bénéfice de la condition (année 1896).

RESSORTS	COURS D'APPEL. NOMBRE DES ARRÊTS						TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE. NOMBRE DES JUGEMENTS						TOTAUX.					
	qui confirment des jugements de condamnation conditionnelle		qui infirment des jugements de condamnation				qui confirment des jugements de condamnation conditionnelle		qui infirment des jugements de condamnation				Cours d'appel.			Tribunaux de première instance		
			à l'emprisonnement.		à l'amende				à l'emprisonnement		à l'amende.		Arrêts confirmatifs	Arrêts infirmatifs		Jugements confirmatifs.	Arrêts infirmatifs	
	à l'emprisonnement	à l'amende.	en retirant le bénéfice de la condition	en accordant le bénéfice de la condition.	en retirant le bénéfice de la condition	en accordant le bénéfice de la condition.	à l'emprisonnement.	à l'amende.	en retirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en retirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.		retirant le bénéfice de la condition.	accordant le bénéfice de la condition.		retirant le bénéfice de la condition.	accordant le bénéfice de la condition.
Bruxelles.	104	51	52	50	6	26	5	109	•	1	10	55	135	58	76	112	10	56
Gand	86	95	55	54	11	45	•	56	1	•	7	59	181	44	99	56	8	39
Liège	51	105	8	57	1	27	5	55	•	6	2	75	154	9	64	56	2	81
TOTAUX. . .	241	249	75	141	18	98	6	218	1	7	19	169	490	91	259	224	20	176

E. — RÉCAPITULATION

DEPUIS LA MISE EN VIGUEUR DE LA LOI.

I. — Cour d'appel.

ANNÉES.	NOMBRE D'ARRÊTS retirant le bénéfice de la condition.	NOMBRE D'ARRÊTS accordant le bénéfice de la condition.
1888 et 1889	43	67
1890.	59	75
1891.	74	128
1892.	45	258
1893.	62	256
1894.	86	206
1895.	87	196
1896	91	239
TOTAUX	527	1,355

II. — Tribunaux correctionnels et de police.

ANNÉES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.			TRIBUNAUX DE POLICE.			TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE POLICE.		
	Total des condamnations	Condamnations conditionnelles.	Rechutes constatées.	Total des condamnations.	Condamnations conditionnelles.	Rechutes constatées.	Total des condamnations.	Condamnations conditionnelles.	Rechutes constatées.
1888 et 1889 . . .	61,787	8,696	192	222,492	4,499	54	284,279	13,195	246
1890	41,330	7,932	283	121,461	6,377	49	162,791	14,309	332
1891	45,224	10,357	581	151,915	10,836	124	197,139	21,193	705
1892	51,876	15,719	1,106	143,584	21,791	220	195,460	37,510	1,326
1893	49,690	16,122	1,187	136,196	30,576	461	185,886	46,698	1,648
1894	47,231	16,129	1,218	144,639	35,119	343	191,870	51,248	1,761
1895	42,964	14,285	1,502	143,767	36,824	758	186,751	51,107	2,260
1896	47,015	16,161	1,765	156,618	45,149	965	203,631	61,310	2,750
TOTAUX . . .	387,115	105,399	7,834	1,220,672	191,171	3,174	1,607,787	296,570	11,008